

ORIGINAL an: D

Kopie an: ✓

BRE/hg

Berne, le 26 janvier 1981
27.1.81 08h30 -o-

p.B.22.52. Iran (Am)

TELEX (CH)

U R G E N T nr. 5025

Ambassade de Suisse
Washington

COPIE A TEHERAN

Suite notre 5505 du 26.12.1980. Poursuite de notre mandat de puissance protectrice à Téhéran: considérations de principe au lendemain de la libération des otages.

Avant d'aborder les quelques questions que nous aimerions que vous soumettiez aux nouveaux responsables du Département d'Etat à un niveau élevé, nous voudrions faire quelques considérations d'ordre général dont nous vous laissons le soin d'apprécier l'usage au cours de vos entretiens.

1) Le Conseil fédéral et nous-mêmes sommes extrêmement heureux de la libération des otages sans toutefois vouloir nous prononcer sur les termes de l'accord d'Alger dont nous examinons actuellement - voir notre 5020 - les conséquences pour la Suisse.

2) Cet accord, indépendamment de ses mérites ou de ses défauts, a l'avantage d'avoir levé une hypothèque dans les relations de l'Iran avec l'ensemble des pays occidentaux (qui avaient pris des mesures économiques à l'endroit de l'Iran), ce qui devrait permettre à Téhéran d'envisager une politique plus équilibrée dans ses relations Est-Ouest.

3) Rôle de l'Algérie dans toute cette affaire, bien qu'assez égocentrique, a été très positif et nous avons l'impression que son action médiatrice l'a insensiblement portée à une attitude plus nuancée et plus positive à l'endroit des Etats-Unis. Là aussi un plus.

4) En ce qui ^{nous} concerne, nous nous faisons une raison du fait que malgré notre action constante et soutenue pendant ces derniers 14 mois et un engagement total de nos services tant à Téhéran, à Berne, qu'à Washington dans l'affaire des otages nous n'ayons pas partagé avec

a . 9 2 4 + 9 2 5

./.



- 2 -

d'autres pays sur le plan de l'opinion publique le rôle de vedettes lors du dénouement de cette affaire. Nous pensons que pour l'activité future que l'on attend de nous en Iran sur le plan de la représentation des intérêts américains, cette absence de publicité pourrait *toutefois* s'avérer bénéfique, car elle nous identifie moins que d'autres pays à la cause américaine et pourrait rendre nos interventions futures à Téhéran d'autant plus crédibles. Somme toute nous ne sommes pas tellement malheureux de ne pas avoir été associés à l'accord américano-iranien, car de par sa nature il ne pouvait qu'avoir des implications sur notre situation (biens du shah, etc.) et que par ailleurs sur le plan du droit international il créait un précédent dangereux.

Ces remarque faites, nous voudrions que vous souleviez avec vos interlocuteurs les questions suivantes:

- a) Nous apprécierions si la nouvelle administration pouvait nous confirmer en bonne et due forme qu'elle désire nous voir continuer à assumer le mandat que nous avons ^{repris} assumé par l'échange de notes du 24 avril 1980.
- b) Si cela devait être le cas, il conviendrait, maintenant que cette affaire des otages est réglée en tout cas sur son plan humain, qu'en ce qui concerne la représentation des intérêts américains en Iran un canal unique - le nôtre - soit maintenu. En ce qui concerne les affaires courantes, il devrait comme jusqu'ici passer par l'Ambassade des Etats-Unis à Berne et le Service des intérêts étrangers du Département, et pour les affaires d'une portée politique générale via l'Ambassade de Suisse à Washington et la Direction politique à Berne. Ces deux canaux aboutissant l'un et l'autre à l'Ambassade de Suisse à Téhéran.
- c) Quel rôle - if any - les Américains voudraient-ils que nous jouions en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'accord d'Alger? Dans quelle mesure, par exemple, l'Ambassade de Suisse à Téhéran serait-elle

amenée à collaborer aux travaux de la commission d'arbitrage (évaluation des biens appartenant à des sociétés ou à des citoyens US en Iran, légalisation d'actes, etc.)? Sans être enthousiastes à ce propos nous ne nous soustrairions pas à un mandat dans ce contexte s'il devait s'avérer nécessaire.

d) Nous aimerions savoir quelles intentions ont les autorités américaines en ce qui concerne l'Ambassade des Etats-Unis à Téhéran (compound), ainsi que les trois consulats US en Iran (Tabriz, Ispahan, Shiraz). Essais de récupération - abandon - échanges - mises au compte dans le paquet financier?

Avez reçu à ce propos le 00755-1e de Téhéran (*intention iranienne de transformation du compound*).

e) Il conviendrait, à notre sens, que dans ces prochaines semaines une délégation du département d'Etat vienne à Berne à l'instar de ce qui avait été fait les 7 et 8 mai 1980 (délégation dirigée par Sheldon Kryss) pour discuter, étant donné les nouvelles circonstances, certains aspects consulaires de notre mandat à Téhéran avec nos responsables. On pourrait pour l'occasion faire venir un ou deux fonctionnaires de notre service IE à Téhéran (problèmes urgents du paiement du traitement des employés locaux, politique des visas, etc.)

f) Lang continuera naturellement à nous faire tenir ses rapports et ses appréciations politiques de la situation que nous vous transmettrons à l'intention de vos interlocuteurs au sd. En raison de la solution du problème des otages les rapports de Lang seront ^{nécessairement} ~~naturellement~~ plus courts que par le passé.

g) Nous comprenons qu'il faudra à la nouvelle administration américaine un certain temps pour répondre à nos questions. Dans l'intervalle notre ambassade à Téhéran continuera ~~naturellement~~ à s'acquitter du mandat américain et cela dans les limites imposées à une puissance protectrice. Elle vouera une attention particulière au cas Cynthia Dwyer.

Probst

AFFETRA